



**Décision CODEP-CLG-2019-047798 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 15 novembre 2019 modifiant la décision CODEP-CLG-2019-011769 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 8 mars 2019 relative à la nomination des membres du comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l’Autorité de sûreté nucléaire**

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment le chapitre II du titre IX de son livre V ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l’hygiène et la sécurité du travail ainsi qu’à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n° 2012-DC-0327 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 27 novembre 2012 portant création du comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail auprès de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu les procès-verbaux des opérations électorales du scrutin du 6 décembre 2018 et d’attribution des sièges établis à la suite de ce scrutin pour les élections des représentants du personnel au comité technique de proximité de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu les propositions formulées le 1er mars 2019 par le syndicat UNSP-FO et le 5 mars 2019 par le syndicat CFDT portant désignation au CHSCT de membres titulaires et suppléants représentant le personnel,

Vu la décision CODEP-CLG-2019-011769 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 8 mars 2019 relative à la nomination des membres du comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu les démissions présentées par Madame Adèle HEUDIÉRIER et Madame Maelle JEAN-BAPTISTE,

Vu les propositions formulées le 24 octobre 2019 par le syndicat UNSP-FO,

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés en qualité de représentants du personnel titulaires, au titre du syndicat UNSP-FO, Monsieur Thomas LOMENEDE, en remplacement de Madame Adèle HEUDER, et Madame Léa BAUDAS en remplacement de Madame Maelle JEAN-BAPTISTE.

## **Article 2**

Sont nommés en qualité de représentants du personnel suppléants, au titre du syndicat UNSP-FO, Madame Leila MESSAOUDI, en remplacement de Monsieur Thomas LOMENEDE, et Monsieur Jonathan RUILLE, en remplacement de Madame Léa BAUDAS.

## **Article 3**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés et publiée au Bulletin Officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

**Fait à Montrouge, le 15 novembre 2019**

**Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire**

**Bernard DOROSZCZUK**